FACTURE N°
FP06216415

TOTALENERGIES PROXI SUD OUEST
ROUTE DE SALVIAC
46300 GOURDON

Alvéa
Une marque de
TotalEnergies
Proxi Sud Ouest

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS : SAS au capital de 18 531 390 EUR | RCS de AGEN B324 958 198 - APE 4671Z - N° TVA CEE : FR65324958198 | Siège Social : 898 Route de la Teinture - 47200 - MONTPOUILLAN

LA POSTE
651523 4361 1717
I23 1/ 1 5

SD : 86600137306255M

ADRESSE DE LIVRAISON
TRANSPORTS GRANGIE
ZA DE REGOURD
CHEMIN RIVIERE DE REGOURD
46000 CAHORS

ADRESSE DE FACTURATION
SARL TRANSPORTS GRANGIE
CHEMIN RIVIERE DE REGOURD
ZA DE REGOURD
46000 CAHORS

N° CLIENT	DATE
85705113	12/01/2026

26107

POUR NOUS CONTACTER

Tél : 05 65 41 00 71 | entreprises.lim@pso.totalenergies.com

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U TTC	P.U HT		P.U. NET HT	MONTANT HT
P00033 EXCELLIUM PRO	2983,00 L		1386,67/1000L	46,67	1340,00/1000L	3997,22

CONDITIONS DE PAIEMENT	BASE TAXABLE	%TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL	
LCR 30j nets	3997,22	20 %	799,44	€ HT	3997,22 €
				€ TVA	799,44 €
ÉCHÉANCE 12/02/2026				NET À PAYER	**4 796,66 €**

TotalEnergies

ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

- L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable,
- L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.

Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entrainera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code du Commerce créé par Décret n°2012- 1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8 juin 1993 modifié), interdits comme carburant ou combustible.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Coupon détachable à joindre à votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessous

TOTALENERGIES PROXI SUD OUEST
477 BOULEVARD ALFRED DANEY
BP 47
33028 BORDEAUX CEDEX

N° CLIENT	N° FP06216415
85705113	
DATE	NET À PAYER
12/01/2026	**4 796,66**